

Des élections législatives sur mesure

Gema Martin Muñoz

Les élections législatives algériennes du 5 juin 1997 ont tenté d'achever une restauration parlementaire qui avait commencé avec l'élection présidentielle en novembre 1995 et la réforme constitutionnelle mise en place une année plus tard. Selon le discours officiel, ce processus permettra une avancée importante vers la résolution de la crise et la fin du terrorisme "résiduel" qui, aujourd'hui encore, touche le pays.

En revanche, les élections semblent plutôt répondre à une "stratégie de survie" de la part d'un régime militaire qui se refuse à affronter les véritables causes du conflit en adoptant de réelles mesures politiques.

Quelle est la stratégie mise en place à la suite des élections? Une des priorités est, bien entendu, d'offrir une certaine apparence pluraliste à des gouvernements occidentaux qui ont de plus en plus de mal à éviter la dénonciation des abus répressifs d'un régime militaire qui a par ailleurs absolument besoin d'appuis extérieurs. En ce sens, il convient de rappeler qu'en décembre 1996, le Parlement Européen a adopté une résolution visant à réclamer l'adoption de mesures politiques en faveur d'une démocratie pluraliste; et que le 4 mars 1997, l'Algérie et l'Union Européenne ont entamé des négociations sur l'Accord d'association de Libre-échange qui, dans le cadre du dialogue euro-méditerranéen, devra être signé dans un proche avenir, apportant ainsi un nouveau et important flux financier¹. Ces accords énoncent à l'article 2 que toutes les relations entre les parties devront être fondées sur "*le respect des droits de l'homme et les principes démocratiques*", bien qu'ils incluent

ensuite une “clause de sécurité” qui permet aux gouvernements de prendre les mesures nécessaires à la sécurité nationale, au respect de la loi et au maintien de l'ordre.

Les associations de défense des droits de l'homme ont demandé au Parlement Européen que ces accords soient utilisés pour renforcer la situation des droits de l'homme et stimuler la démocratisation de manière à ce que, contrairement à ce qui s'est produit jusqu'à présent, l'article 2 l'emporte sur la clause de sécurité². De ce fait, obtenir la reconnaissance politique pour le régime et pouvoir continuer à compter sur l'appui économique extérieur sont deux objectifs substantiels de la réforme juridico-politique algérienne. Tout cela dans le but de maintenir le *statu quo* et le contrôle des instruments politiques et financiers du pays. Ainsi, ceux qui bénéficièrent de l'ancien projet politique socialiste sont ceux qui aujourd'hui se prévalent de la libéralisation (étant donné que le pays continue à être un marché réservé aux initiés qui disposent de réseaux de contact suffisants) tandis que la population ne perçoit pas le progrès économique. C'est pourquoi l'évolution positive des indices macro-économiques³ apparaît en contradiction avec la détérioration de la vie quotidienne des Algériens.

Les importants flux financiers apportés par le Fonds Monétaire International (FMI), dont le montant s'est élevé à 14 milliards de dollars entre 1994 et 1996, et qui s'élève à plus de 20 milliards en 1998, ont servi à combler l'endettement extérieur et le déficit public mais également à permettre l'importation massive de biens de consommation (10 milliards de dollars en 1995 et 1996), et à financer la guerre (le secteur de la sécurité a vu son budget augmenter de 150% en 1995). Mais ni l'éducation, ni la santé, ni le logement, ni l'investissement des entreprises n'en ont bénéficié. Parmi les 1350 entreprises publiques qui pouvaient être vendues, seulement 26 ont été achetées; le chômage croît démesurément (environ 30%, mais il touche 75% des jeunes âgés de 16 à 24 ans)⁴; les constructions de logements sociaux ont diminué de 70,9% entre 1995 et 1996 et la détérioration progressive de l'état de santé des Algériens engendre des maladies contagieuses et la malnutrition⁵ alors que les seules réformes économiques mises en œuvre (fixation des prix, gel des salaires, dissolution des entreprises publiques et licenciements parfois massifs) sont celles qui imposent de lourds sacrifices à la majeure partie de la population. La dette extérieure, au lieu de diminuer, s'est accrue du fait du paiement des intérêts liés à son rééchelonnement (de 32 milliards de dollars en 1995, elle est passée à 36 milliards de dollars en 1996)⁶, alors que la grande dépendance du secteur des hydrocarbures, qui représente 95% de ses échanges extérieurs, aboutit à un modèle économique rentier fondé sur une richesse que le pays ne produit pas et qui avait déjà conduit le pays à la catastrophe financière au milieu des années 80 comme conséquence du “choc pétrolier”.

L'Algérie est-elle sur le point de connaître une explosion sociale susceptible de déstabiliser le régime comme ne l'a pas fait la guérilla? En fait, bien que ce risque existe et constitue sans doute une menace pour le pays, il est cependant limité par des facteurs d'ordre psychologique (la

population se trouve paralysée par l'expérience quotidienne de la violence) et par la stratégie des autorités qui utilisent une partie du capital financier dont elles disposent pour investir dans des secteurs sociaux clefs afin de maintenir le *statu quo*; ainsi dans le but de s'assurer de leur fidélité, les fonctionnaires ont été les seuls à bénéficier d'une augmentation salariale de plus de 10% tandis que des postes de travail improductifs ont été créés pour absorber une partie de la jeunesse tentée de rejoindre le maquis; par ailleurs, à partir de 1994, une libéralisation du commerce, exempte de contraintes fiscales, a été mise en place, ce qui a fait émerger de nombreuses entreprises d'import-export au bénéfice d'une bourgeoisie urbaine naguère tentée d'appuyer économiquement le FIS. De plus, après avoir constaté que la police et l'armée ne parvenaient pas à contenir la violence, le gouvernement a commencé, à partir de 1995, à financer une milice civile de "patriotes" qui occupent le territoire en réalisant des razzias contre le maquis islamisé dont la brutalité incite à une plus grande violence dans les régions où il agit (fait qui est complètement étranger aux tueries rurales dramatiquement fréquentes).

Pouvoir et oppositions

Une fonction essentielle des élections de juin, sur le plan intérieur cette fois, fut, pour le pouvoir, de se débarrasser du poids politique que représentaient les élections de décembre 1991 désormais remplacées par un autre processus qui se veut également pluraliste mais dans lequel on a affaibli l'influence du Parlement, réduit celle de l'opposition et, surtout, marginalisé le principal opposant, le FIS.

Les élections de 1991 se déroulèrent dans le cadre juridique et politique établi par la Constitution de février 1989 qui avait amendé le texte de 1976 dans le but de mettre un terme au modèle socialiste, de retirer les prérogatives politiques de l'armée et d'instituer le pluripartisme et la séparation des pouvoirs. Malgré ses limites, cette Constitution offrait alors un cadre libéral et des avancées démocratiques reconnus par tous les acteurs en présence.

Cette Loi fondamentale fut "gelée" avec le coup d'Etat de janvier 1992 et remplacée par un système de décrets-lois, cautionné par le Conseil National de Transition dont tous les membres étaient nommés par le pouvoir⁷. En novembre 1996, un nouveau texte constitutionnel a été adopté, faisant une place décisive au Président de la République et offrant la possibilité d'organiser des élections législatives "sans risques". Selon le nouveau texte, en effet, le président peut gouverner par décret dans des situations qui ne lui étaient pas permises auparavant; son pouvoir de nomination a été renforcé notamment pour les magistrats, les gouverneurs provinciaux et le gouverneur de la Banque Centrale; son droit de veto sur le Parlement acquiert une importance particulière car l'Assemblée Nationale, devenue la Chambre Basse, a été

Automne 1997

dans l'obligation de partager le pouvoir législatif avec la Chambre Haute (Conseil de la Nation), élue au suffrage indirect et regroupant les secteurs proches du pouvoir⁸. Ainsi, les députés, au lieu de pouvoir assumer pleinement leur rôle de législateurs, devront se contenter surtout d'une fonction tribunicienne. En revanche, la nouvelle constitution ne dit rien sur le rôle de l'armée, ce qui permettra aux militaires de continuer à gouverner le pays. Quant à la revendication linguistique berbère, elle n'est pas reconnue tandis que l'islam, religion officielle de l'Etat, ne peut être revendiqué par les partis politiques. De fait, on ne recherche pas le prétendu apolitisme de la religion (comme si les religions pouvaient être apolitiques!) mais son utilisation exclusive par le régime.

Une nouvelle loi organique sur la formation des partis politiques a aussi imposé des dispositions restrictives: "*Aucun parti politique ne peut fonder sa création ou son action sur une base religieuse, linguistique, raciale, de sexe, corporatiste ou régionaliste*" (art.5)⁹ et "*Tout lien organique, d'allégeance, de dépendance ou de contrôle entre un parti politique et un syndicat ou une association ou toute autre organisation civile quelle que soit sa nature est proscrit*" (art. 8)¹⁰.

En réalité, depuis 1992 on peut distinguer deux périodes: avant et après la signature de la plate-forme de Rome en janvier 1995. Avant, le formalisme institutionnel et la participation des partis politiques étaient relégués au second plan en faveur d'une stratégie strictement militariste et de la présentation officielle de la situation politique intérieure autour de la bipolarisation entre le régime et les islamistes.

La réunion de l'opposition autour de la plate-forme de Rome en janvier 1995, rassemblant autour d'un même contrat national le FIS et d'autres partis non islamistes, fut un défi politique pour le régime algérien; non pas parce qu'il correspondait à un projet politique ayant de véritables chances de réussir (étant donné que le pouvoir par son seul refus court-circuitait la proposition de Rome, basée sur le dialogue et la réconciliation nationale) mais parce qu'il démontrait que la présentation officielle du conflit ne correspondait pas à la réalité dès lors que d'autres forces politiques non islamistes demandaient, avec le FIS, une issue politique à la crise au moyen d'une transition démocratique sans exclusive.

Pour justifier son rejet de cette initiative, le pouvoir a choisi d'offrir une alternative non seulement pour la communauté internationale mais aussi pour aggraver les contradictions entre les acteurs de la plate-forme de Rome, divisés entre partisans de positions possibilistes (participer à la scène politique même avec les règles rigides imposées par le gouvernement) et de positions maximalistes (conserver l'unité du groupe comme stratégie politique).

Ainsi, à partir de 1995, les forces en présence apparaissent avec une plus grande clarté.

D'un côté, se situe le pouvoir autour duquel se regroupe la "famille révolutionnaire" qui constitue le substrat politique et idéologique ayant toujours dominé la scène politique algérienne. Ce groupe socio-politique a traditionnellement investi dans la légitimité historique comme

fondement du pouvoir et, de ce fait, se nourrit de la génération de l'indépendance et de ses héritiers: l'association des anciens combattants, les enfants des martyrs, les vétérans de l'Armée de Libération Nationale, l'Union Générale des Travailleurs Algériens (UGTA — syndicat de l'ancien parti unique), etc. Ils constituent tous une base sociale regroupée naguère dans le Front de Libération Nationale (FLN) et actuellement répartie principalement entre celui-ci et le Regroupement National Démocratique (RND), nouveau parti créé en mars 1997 dans le but de "rénover" l'image du parti du Président et du gouvernement. Le flou de son message politique ("*construire une Algérie forte, résistante, sûre d'elle-même et sereine face à l'avenir ... sans renier son patrimoine civilisationnel*"), ne contribue pas à expliquer comment, avec seulement trois mois d'existence, il a réussi à obtenir 40,78% des sièges lors de ces élections.

Le FLN est la meilleure expression de la fragmentation en clans qui a toujours caractérisé le système politique algérien. Depuis 1992 il a connu des changements d'orientation d'une grande portée au fur et à mesure que tel ou tel groupe prenait de l'importance. Au moment du coup d'Etat, c'était celui dirigé par Mouloud Hamrouche et Abdelhamid Mehri, proches du président démis, Chadli Benjedid, et opposés à l'interruption du processus électoral, qui dominait. Cela amena le FLN, pour la première fois de son histoire, à s'éloigner du gouvernement et à maintenir une position critique qui déboucha sur la signature de la plateforme de Rome. Cependant, le rapport de forces allait changer jusqu'à ce que, en 1996, lors de la réunion du Comité central du FLN, le secrétaire général du parti, Abdelhamid Mehri, soit démis de ses fonctions en même temps que Mouloud Hamrouche perdait devant Boualem Benhamuda (89 voix contre 82) qui devenait ainsi le nouveau secrétaire général¹¹ avec la volonté de réaffirmer la traditionnelle fidélité du parti au gouvernement. L'usure consécutive à trente ans d'exercice d'un pouvoir autoritaire et la création du RND qui a attiré de nombreux transfuges n'a pas empêché le FLN de "renaître" et d'occuper 16,8% des sièges au Parlement à l'issue du scrutin du 5 juin 1997.

A côté de ce pôle, il en existe un autre formé par des forces politiques qui, bien que représentant des idéologies opposées, sont liées par leur volonté de ne pas remettre en cause le régime. Il constitue une opposition qui a accepté la voie du dialogue et les règles du jeu proposées par le gouvernement¹². Il s'agit principalement de deux partis, le Rassemblement pour la Culture et la Démocratie (RCD) et le Hamas. Le premier, partisan de l'éradication de l'islamisme, dirigé par Saïd Saadi, a non seulement appuyé le coup d'Etat en 1992, mais avec le parti communiste algérien *Ettehadî*, a demandé à l'armée d'en être l'instigatrice. De ce fait, le RCD concentre l'essentiel de ses critiques contre le gouvernement sur tout ce qui se réfère à sa stratégie d'acceptation du Hamas en raison de sa vision particulière et excluante de la démocratie qui implique l'annihilation de l'adversaire. Les leaders de ses partis, dont l'audience est beaucoup plus importante à l'extérieur qu'en Algérie¹³, ont obtenu une grande couverture médiatique en

Europe, et particulièrement en France, où l'on croit, à tort, qu'ils sont démocrates simplement parce qu'ils sont laïques.

Le Hamas et le régime algérien

Lorsque le FIS existait en tant que parti légal, le Hamas ne pouvait compter que sur une base sociale assez faible¹⁴ mais, dans la configuration politique actuelle, il cherche à profiter de l'absence du FIS. De tendance islamiste, il n'est pas contestataire et accepte ce que lui offre le régime tout en étant conscient que dans une autre configuration plus ouverte, comme en 1990-1991, il n'atteindrait pas la représentation dont il jouit à l'heure actuelle. Avec cette stratégie, les militaires algériens prétendent neutraliser une bonne partie des partisans du FIS en les réabsorbant à travers le Hamas.

En réalité, le Hamas ne fait qu'assumer sa vocation de succédané du FIS. Ce fut le succès du FIS aux municipales de juin 1990 qui inspira sa création dans les instances gouvernementales du FLN dans le but de l'affaiblir¹⁵. Le 5 décembre 1990, naissait le *Mouvement en faveur de la Société Islamiste* (Hamas), sous la direction de Cheikh Mahfouz Nahnah, jusqu'alors directeur de l'influente association culturelle islamiste *Al Islâh wa-I-Irchâd* prônant la réislamisation progressive de la société, mais sans volonté d'agir sur le plan politique.

Le rôle politique que Nahnah a joué en Algérie, après une première phase militante plus subversive qui l'amena en prison, a été celui d'un fondamentalisme "d'opposition constructive" pouvant aller jusqu'à des compromis avec le pouvoir. Un pouvoir dont il s'est rapproché fréquemment, après qu'il eût été libéré de prison par Bendjedid, en s'écartant de la ligne contestataire de ses collègues Madani, Sahnun, et Belhadj, raison pour laquelle il refuse de participer à la création du FIS. A partir de 1989, les tensions entre Nahnah et Abassi Madani furent constantes et s'intensifièrent lorsque Nahnah refusa de soutenir le FIS pour les municipales de 1990.

Bien que le Hamas ait une doctrine plus conséquente et plus élaborée que celle du FIS, son attitude modérée à l'égard du pouvoir a entraîné son exclusion de l'opposition au régime; ce qui, en grande partie, a été la cause du succès du FIS. Dans l'argumentation de Nahnah, qui est celle du Hamas, il existe deux sortes d'oulémas: ceux qui, s'inscrivant dans le courant traditionnel, se présentent comme la conscience de la communauté musulmane vis-à-vis de celui qui gouverne sans privilégier la question du politique, et ceux qui réclament l'exercice direct du pouvoir. Le Hamas se trouverait parmi les premiers, les seuls acceptables pour le régime et le FIS parmi les seconds¹⁶.

Le problème pour le Hamas est que la population algérienne, rejetant radicalement le pouvoir en place, voulait avant tout soutenir une force politique capable de le remplacer; ce fut le message que le FIS sut transmettre. Et c'est là toute la différence entre un mouvement islamiste

qui s'inscrit dans le changement sociologique vécu en Algérie depuis les années 80, auquel s'identifie une nouvelle génération démographiquement nombreuse et jeune, et un groupe à tendance islamiste arc-bouté davantage sur la conservation des valeurs traditionnelles musulmanes que sur la volonté d'assurer la relève générationnelle.

Cependant, bien que le système politique algérien ait intégré le Hamas, il ne lui est pas permis d'y jouer un rôle décisif. Dans le cadre élaboré par le régime, le Hamas semble seulement destiné à recevoir des compensations pour sa gestion islamique de la société au niveau moral et social sans qu'il puisse se doter des instruments politiques susceptibles de le transformer en un groupe politique capable d'offrir une alternance ou une rénovation des élites gouvernantes. Contrecarrant les espoirs formulés par Hamas, devenu, de par la nouvelle loi, le Mouvement en faveur d'une Société de Paix (MSP-*Silm*)¹⁷, les résultats des élections législatives sont conformes à la stratégie élaborée par le régime. Il a, en effet, enregistré un recul important par rapport aux résultats de son leader, le Cheikh Nahnah, lors de l'élection présidentielle, en n'atteignant que la moitié des voix alors obtenues¹⁸. Lors d'un entretien accordé au journal *Al-Charq al-Awsat* (14/6/1997), le Cheikh Nahnah affirmait avoir été victime de fraude dans certaines circonscriptions et considérait qu'une partie de ses voix "était revenue au RND et au FLN, en particulier à l'ouest du pays et dans la capitale (...) alors que d'autres avaient été "attribués" à Ennahda dans la région orientale". Ce fait, s'il était avéré, renforcerait la thèse selon laquelle tout comme le MSP est soutenu par le régime pour affaiblir le FIS, Ennahda le serait également pour éviter que le MSP ne devienne un danger politique. Quoi qu'il en soit, la capacité d'Ennahda à obtenir 34 sièges le conforte en tant que force politique alors même que rien n'explique son faible enracinement constantinois¹⁹. Quant au MSP, il a vu sa participation parlementaire récompensée par la nomination de sept ministres issus de ses rangs, même s'il ne s'agit pas de portefeuilles importants.

Le troisième pôle politique est constitué par le groupe des signataires de la plate-forme de Rome, dont le Front des forces socialistes (FFS) et le FIS. Le FFS compte beaucoup sur Aït Ahmed, son leader charismatique. C'est un parti social-démocrate bien inséré dans la communauté internationale en tant que membre de l'Internationale socialiste. Malgré ses ambitions nationales, son implantation est très inégale et son origine berbériste engendre une concentration de sa base sociale en Kabylie et à Alger où, pour les mêmes raisons, il est le rival du RCD.

Depuis que le FFS a rejoint la plate-forme de Rome, il a été soumis à la critique croissante de tous ceux qui n'ont pas vu d'un bon œil son acceptation du FIS et qui ont fait pression pour qu'il participe aux processus électoraux au lieu de les boycotter. Ces difficultés, dont le pouvoir a su profiter, ont conduit à une dissidence menée par Sa'ïl Khellil qui a créé un nouveau parti — le Mouvement pour la Démocratie et la Citoyenneté (MDC) — qui se veut "éloigné du pouvoir et des islamistes" (*La Tribune*, 9/3/97) mais qui, de fait, contribue à la

fragmentation de l'opposition et, par conséquent, à son affaiblissement. En définitive, le FFS a finalement décidé de participer aux élections législatives du 5 juin pour profiter de la tribune qu'elles offraient même si Aït Ahmed ne se présentait pas. En fait, il aurait préféré une formule de liste conjointe réunissant différentes sensibilités de l'opposition avec même quelques candidats du FIS ou proches de lui comme certains indépendants. Mais, le MDS de Ben Bella ne voulait pas cautionner cette idée tandis que les "réformateurs" du FLN n'ont pas pu résister aux pressions exercées par leur entourage. Quant au FIS, de toutes façons, il a refusé de faire de la figuration dans un processus où il n'était pas reconnu, et était maintenu dans l'illégalité.

Quelques données sur le FIS

Le FIS est né, en 1989, de la décision de plusieurs leaders d'associations religieuses de regrouper leurs forces pour mener une action collective dans un cadre légal et représente bien en Algérie le secteur politique islamiste partisan de s'intégrer dans le cadre institutionnel qui, s'il ne réussit pas à attirer l'information médiatique, est majoritaire face aux groupes radicaux et révolutionnaires. Une fois le mouvement créé et légalisé, ses leaders le dotèrent rapidement d'une organisation efficace et centralisée dans le but de contrôler les initiatives locales radicales. Dès lors il sut agir à la fois sur le terrain politique par ses capacités de mobilisation et sur le terrain culturel religieux notamment par l'utilisation du serment pour fidéliser ses partisans, par son appropriation de l'espace des mosquées pour communiquer, par le recours à un certain langage religieux ou encore par la manière traditionnelle de s'habiller considérée comme musulmane.

Après la crise de juin 1991, qui aboutit à l'incarcération de ses deux leaders Abbassi Madani et Ali Belhadj, Abdelkader Hachani prit la tête du mouvement et, lors de la réunion de Batna à la fin du mois de juillet 1991 consacrée à la réforme du *Majlis al-Choura*, il intervint pour modifier sa composition en faveur de la tendance plutôt modérée du FIS (*al-Djazara*). Pendant la campagne électorale des législatives de décembre 1991, il eut une attitude respectueuse des règles du jeu et prudente à l'égard du pouvoir.

Lors des cinq dernières années après sa mise hors la loi, le mouvement semble avoir connu un processus de maturation politique qui se traduit tant dans ses propositions pour une solution négociée à la crise que dans son soutien à la plate-forme de Rome et dans ses communiqués visant à proposer le dialogue et l'acceptation d'un cadre pluraliste. En revanche, il rencontre de grandes difficultés à faire comprendre à l'opinion publique occidentale qu'il n'est pas le mouvement violent et radical qu'elle croit.

Quelles sont les causes de cette difficulté à faire passer de façon crédible ses positions? Il existe essentiellement deux explications. D'un

côté, la grande difficulté éprouvée par les islamistes pour communiquer avec le monde occidental où s'est forgée une perception culturelle à leur égard tellement démoniaque qu'on les considère comme souffrant d'une déviation malade. Or si certains éléments sont fanatiques et violents, il en existe d'autres avec lesquels on peut dialoguer; il s'agit donc d'isoler les premiers en faveur des seconds et de les aider à participer au pouvoir dans un cadre de transition pluraliste avec d'autres partis.

Cette incommunicabilité n'est pas étrangère au fait que, entre les islamistes et le monde occidental, il n'y a pas eu de relations intellectuelles comme ce fut le cas autrefois avec les mouvements tiers-mondistes ou nationalistes qui s'allièrent idéologiquement à la gauche européenne; de ce fait, les islamistes doivent avoir recours à des intermédiaires qui eux sont écoutés dans le monde occidental et sont donc capables de faire connaître les causes réelles du problème et les moyens pour le résoudre. Ce fut, entre autres, un des mérites du groupe signataire de la plate-forme de Rome.

D'un autre côté, en Algérie, la stratégie des militaires, qui contrôlent durement l'information en matière de sécurité, s'est orientée vers la transmission d'une réalité manichéenne en occultant la diversité des acteurs islamistes prenant part au conflit. Il est vrai qu'il existe une guérilla de type révolutionnaire très radicale, représentée par le Groupe Islamiste Armé (GIA) et le Mouvement pour l'État Islamiste (MEI) qui utilisent la terreur contre la population pour atteindre leur objectif, celui de renverser le pouvoir. Et ce sont ces groupes qui sont les auteurs des assassinats perpétrés contre des journalistes, des femmes, des étrangers, etc. Mais il est également vrai que, indépendamment de ces groupes, et sans qu'en aucun cas ils dérivent d'eux, le FIS comporte une aile armée, l'Armée Islamiste du Salut (AIS), qui est une guérilla "militairement correcte"²⁰ qui lutte pour la réhabilitation du FIS et dont les objectifs sont militaires.

La stratégie militaire par rapport à cette guérilla consiste à faire un maximum de publicité à la guérilla révolutionnaire, et même conjonctuellement la laisser se développer pour discréditer la guérilla du FIS et l'occulter. Il en découle une apparition presque hégémonique du GIA, dont l'importance est inférieure à ce qui paraît, parce qu'il alimente au sein de la communauté internationale la peur de voir l'Algérie gouvernée par les émirs extrémistes et, par réaction, on garantit l'appui financier extérieur au régime considéré comme un "moindre mal". Pour s'assurer le contrôle de l'information, élément clef pour alimenter la crédibilité de l'hypothèse de la prise de pouvoir par le GIA, le ministère de l'Intérieur filtre toutes les informations en matière de sécurité à travers une "cellule de communication" régie par un décret ministériel qui interdit "la diffusion de toute information en matière de sécurité qui ne s'inscrive pas dans le cadre d'un communiqué officiel ou de la presse publique", ce à quoi s'ajoutent des recommandations sur la manière dont doivent être traitées ces questions dans la presse: insister sur l'efficacité des forces de sécurité, privilégier l'information sur les attentats particulièrement inhumains comme des égorgements, des

agressions contre les femmes, les enfants, les hôpitaux, etc. Le fait que l'État ait un monopole sur les imprimeries rend sa capacité d'influence sur la presse très importante alors qu'il s'agit du seul domaine médiatique dans lequel il existe des publications privées et indépendantes.

Les données électorales

Les élections du 5 juin ont donc débouché sur la constitution d'une nouvelle Assemblée nationale algérienne dans le but de restaurer la légalité parlementaire dans le pays. La faible fonctionnalité politique de cette institution va encore constituer une carence de l'organigramme politique algérien dans lequel, depuis l'indépendance du pays, la prise de décisions et l'influence politique ont réellement été exercées en marge des institutions de l'État. Les deux principales sources d'autorité du pouvoir continueront à être les militaires et un appareil complexe dans lequel se mélangent la bureaucratie et les corps de sécurité, dont les membres nourrissent l'existence de différents clans en compétition et consolident la culture politique du patron-client, pendant que des principes politiques comme ceux "d'intérêt national", de service public et de responsabilité continueront à être absents.

Cependant, le gouvernement s'est assuré, avec ces élections une majorité parlementaire plus que confortable. Avec une participation électorale de 65,5%²¹, les 380 sièges de l'Assemblée nationale furent pour 57,6% gagnés par le RND (155 députés) et par le FLN (64 députés), auxquels une partie des 11 sièges occupés par les indépendants pourrait apporter son appui. Le second groupe politique sera celui de la tendance islamiste avec 69 sièges du MSP (plus 4 indépendants), lequel va compter sur un nombre représentatif mais pas suffisamment influent au sein de la Chambre, et 34 de Ennahda. Viendront s'ajouter à ces deux blocs, 19 députés du FFS, 19 du RCD, 4 du Parti des Travailleurs et 5 des autres partis minoritaires²². A partir de ces chiffres, on peut observer à propos des circonscriptions qui ont été largement gagnées par le RND et le FLN qu'une bonne partie a fait l'objet de plaintes de l'opposition avant la proclamation des résultats²³, qu'il n'y a pas eu d'intervenants de cette opposition pour diverses raisons, qu'il s'est produit une grande concentration des collèges électoraux itinérants²⁴ et enfin, que les observateurs y furent moins présents.

De même, on peut également remarquer que c'est principalement dans les zones rurales que le RND et le FLN ont obtenu leurs meilleurs résultats, alors que les autres députés proviennent surtout des grandes villes et de Kabylie. Ainsi, à Tizi-Ouzou et à Bejaïa, les deux principales villes de Kabylie, le RND et le FLN n'ont obtenu aucun siège et, comme cela se produit traditionnellement, les voix dans cette région, hormis un député du MSP à Bejaïa, se sont réparties entre le FFS (14 sièges) et le RCD (10 sièges).

D'après les chiffres officiels, le FFS a été d'une certaine manière "pénalisé" si l'on prend en compte le fait qu'il a obtenu un nombre de voix quelque peu inférieur à celui obtenu en 1991 (465 957 contre 510 661 en 1991) alors que le RCD aurait bénéficié d'une augmentation considérable (444 586 contre 200 267 en 1991), se plaçant à égalité avec son rival, bien qu'ayant remarquablement baissé par rapport à l'élection présidentielle (dans laquelle Saïd Saadi a obtenu un million de voix).

De son côté, le FLN a produit un effet de surprise avec un pourcentage de voix qui semble montrer que par rapport aux élections législatives de 1991 il n'a pas connu de phénomène d'usure, conservant la quasi totalité de son électorat (1 489 561 contre 1 612 947), alors que le parti du Cheikh Nahnah, l'actuel MSP, est passé de 368 697 en 1991 à 1 553 185 voix.

Mais c'est le RND qui remporte la meilleure partie du gâteau avec 3 533 762 voix obtenues en seulement trois mois d'expérience politique. Si l'on prend en compte le fait que les listes du FLN n'ont pas intégré les éléments "réformateurs" mais ont plutôt pris en compte ceux qui ont appuyé la réorientation politique du parti en faveur de Boualem Benhammouda et contre Abdelhamid Mehri et Mouloud Hamrouche²⁵, le groupe pro-gouvernemental de députés occupe 57,63% des sièges au Parlement.

Finalement, il convient de signaler que le pourcentage de présence féminine n'a pas rompu avec la tradition. En ce qui concerne les candidatures féminines l'indice fut de 4,06% (322 candidates) et de 2,63% pour les élues (10 députés).

En conclusion, il s'agit d'élections représentant les intérêts de ceux qui gouvernent en Algérie; ce qui n'a pas, pour autant, altéré l'acceptation publique du scrutin par la communauté internationale. Cependant, la solution visant à en finir avec la guerre en Algérie devra être recherchée par des voies moins coûteuses socialement et plus stables politiquement. La mise en liberté de Abdelkader Hachani et Abbassi Madani va-t-elle dans ce sens? Bien entendu, il s'agit d'un des aspects les plus complexes de la politique algérienne à l'heure actuelle. La question est de savoir s'il existe une stratégie d'ouverture au sein du pouvoir et, dans ce cas, de connaître ceux qui la mettront en œuvre, de voir comment ils pourraient la mener à bien et de s'interroger sur la nature de cette transition politique.

**Répartition en %
des sièges et des voix par parti**

Partis	Sièges	%	nombre de voix
--------	--------	---	----------------

RND	155	40,7	3.533.762
MSP	69	18,1	1.553.185
FLN	64	16,8	1.489.561
Ennahda	34	8,9	915.066
FFS	19	5	465.957
RCD	19	5	444.586
Indep.	11	2,8	475.746
PT	4	1,05	197.251
ANR	3	0,79	65.441
PSL	1	0,26	36.521
UDL	1	0,26	49.308
Total	380		9.029.133

**Femmes élues
par parti et par Wilaya**

Parti	nombre de femmes élues	Wilaya
RND	5	Alger, Sétif, Boumerdès
FFS	2	Aïn-Defla, Relizane
MSP	1	Oran
RCD	1	Alger
PT	1	Alger

(Traduit de l'espagnol par Géraldine Galéote)

Gema Martin Munoz, professeur de Sociologie du Monde Arabe et Islamique à l'Université Autonome de Madrid et directrice du Département d'Etudes sur le Maghreb et le Moyen-Orient au Centre Espagnol de Relations Internationales.

¹ L'Algérie est le second fournisseur de gaz en Europe après la CEI; ses meilleurs clients sont l'Italie, la France, la Belgique et l'Espagne. Ainsi pour l'UE qui cherche à diversifier ses sources énergétiques et diminuer sa dépendance excessive à l'égard de la Russie, l'Algérie a une grande importance.

² Des Accords d'Association de Libre-Echange ont déjà été signés avec le Maroc, la Tunisie et Israël, alors qu'ils sont en cours de négociation avancée avec l'Egypte, le Liban la Jordanie, et plus récemment avec l'Algérie. Les Associations des droits de l'homme (Human Rights Watch, Amnesty International et Center for International Human Rights Enforcement de Jérusalem) considèrent que, parmi les accords déjà signés, ceux de la Tunisie et d'Israël devraient

Confluences

être remis en cause selon l'article 2. Ainsi l'exprimaient-ils dans *The Financial Times*, 11/2/1997.

³ La croissance du produit intérieur brut atteindra 5% en 1997 (contre 4% en 1996); l'inflation sera réduite à 9% contre 18% en 1996 et la balance commerciale a présenté pour la première fois depuis dix ans un excédent de 4,2 milliards de dollars en 1996. Les raisons à ces indicateurs encourageants sont le maintien de l'augmentation du prix du baril de pétrole et les effets directs des divers rééchelonnements de la dette extérieure.

⁴ 70% de la population a moins de trente ans et, selon des estimations de la Banque Mondiale, l'Algérie aurait besoin de 25 milliards d'investissement pour créer les postes de travail suffisants. Voir le rapport de la Banque Mondiale *Claming the future Choosing Prosperity in the middle East and North Africa*, Washington, 1995, p. 80.

⁵ Rapport de conjoncture du CNES cité par *Liberté* du 28/4/1997.

⁶ Rapport du FMI, novembre 1996. L'Algérie a eu recours à deux rééchelonnements de sa dette publique en 1994 et 1995 accordés par le Club de Paris, pour un montant de 10 milliards de dollars, et un rééchelonnement de sa dette privée en 1995, accordé par le Club de Londres pour un total de 3,2 milliards de dollars. Alger a pu ainsi retarder le paiement de 13 milliards de dollars de crédits en arrivant à ce que le service de la dette représente actuellement 35% du total des recettes extérieures au lieu de 90%, comme c'était le cas en 1993. Mais, à partir de 1998, le service de la dette s'élèvera à plus de 50% et 75% en l'an 2000, revenant à une situation semblable à celle de 1993.

⁷ La mission du CNT s'est achevée et ses "députés" vont bénéficier d'un congé spécial équivalant à une année de salaire (*La Tribune* du 13/5/1997).

⁸ Article 101: Les membres du Conseil de la Nation sont élus. Pour 2/3 d'entre eux au suffrage indirect et à bulletin secret parmi et par les membres des Assemblées populaires communales et des Wilayas. Le troisième tiers est désigné par le Président de la République parmi les personnalités nationales dans les domaines scientifique, culturel, professionnel, économique et social. *Journal Officiel* (JORA) du 8 décembre 1996.

⁹ Cet article établit le cadre juridique qui rend l'existence du FIS impossible, alors que le Hamas a dû uniquement changer

son nom (par celui de Mouvement pour la Société de Paix) pour pouvoir continuer à exister sans cacher son idéologie islamiste. Or, cet ensemble juridique est une arme à la disposition du Ministère de l'Intérieur dont il pourrait faire usage dans le cas où les intérêts du pouvoir ne s'accommoderaient pas de l'existence du Hamas.

¹⁰ JORA du 6 mars 1997.

¹¹ Ancien dirigeant de la guerre de libération, il occupa plusieurs portefeuilles ministériels à partir de l'ère Boumédiène jusqu'en 1987. Il est considéré comme un ultra-conservateur aux convictions libérales peu marquées. *AL-Watan*, 21/1/95 et *Liberté*, 18/1/1996.

¹² En Algérie le "dialogue politique avec l'opposition et les associations" a connu diverses étapes depuis qu'il fut initié par le Haut Comité de l'Etat le 13 mars 1993, mais en substance, il a servi à donner une apparence légale à la nomination du Président de la République en janvier 1994 et du Conseil National de Transition (CNT) en mai 1994.

¹³ Au cours des élections de 1991, il n'obtint pas plus de 2,9% des suffrages exprimés (200 267) et 4,2% en 1997.

¹⁴ Au cours des élections de 1991, le Hamas obtint 5,3% des suffrages exprimés (368.697), sans obtenir aucun siège lors de ce premier et unique tour électoral. Le FIS obtint 47,3% (3 260 359) avec 188 sièges et 171 circonscriptions en ballottage.

¹⁵ Ce même objectif motiva également la naissance du parti à tendance islamiste *Ennahda* en octobre 1990, héritier de l'*Association Islamiste* existant clandestinement depuis 1974 sous la direction de Cheikh Abdallah Djaballah.

¹⁶ Fawzi Oussedik ben al-Hachimi, *Al-Cheikh Mahhfûz Nahnâh, Mawâqif-fi-I-Da'wa wa-l-Ma'raka*, Alger, *Dâr al-Intifâda li-l-nachr wa-l-tawzî'*, (1991?)

¹⁷ Ce parti est habituellement appelé *silm*, synonyme de *Salâm*.

¹⁸ Permettre cette visibilité électorale au Hamas lors de l'élection présidentielle et l'inviter à occuper deux portefeuilles ministériels au gouvernement formé à la suite de cette élection constituent la base essentielle de sa coopération avec le régime. Cependant, le Hamas, toujours avec une prudence mesurée, n'hésite pas à émettre des critiques dans certains cas.

¹⁹ En 1991 il n'obtint que 2 candidats en ballottage pour le second tour envisagé.

²⁰ Expression utilisée par Luis Martinez dans *Confluences Méditerranée*, n°20, hiver 1996-1997. Selon ce politologue algérien spécialisé dans l'analyse de la violence, "lorsqu'on envoie des miliciens pro-gouvernementaux qui pratiquent une guérilla extrêmement brutale combattre l'AIS, les maquisards de l'AIS se croient obligés de répondre par les mêmes méthodes et sont donc en décalage entre leurs aspirations politiques et la pratique réelle de leur combat".

²¹ Cependant, nombreux sont les observateurs qui considèrent que la participation fut en deçà des 50%, Alger et les villes de Tizi-Ouzou et Bejaïa étant celles qui auraient eu les taux de participation les plus bas, *Le Monde* du 8-9 juin 1997.

²² Le corp électoral était de 16 029 850 personnes inscrites sur le territoire national et 743 237 de la communauté algérienne à l'étranger. Le nombre de sièges à pourvoir était de 372 en représentation du territoire national et de 8 pour la communauté algérienne à l'étranger (repartis en 54+6 circonscriptions). 39 partis ont présenté 731 listes, plus 82 indépendants, avec un total de 7931 candidats. Ces données sont issues du rapport publié par l'Observatoire National des Droits de l'Homme d'Algérie en date du 27 mai 1997 sur Les Elections Législatives du 5 juin 1997.

²³ Le FFS, le MSP, Ennahda et le PT firent une déclaration publique conjointe dénonçant les fraudes et les irrégularités qui selon eux avaient eu lieu. De son côté, Saïd Sa'di du RCD le fit également, *Al-Ayyam*, 7/6/1997.

²⁴ 5273 des bureaux itinérants créés furent considérés comme "dépourvus de garanties suffisantes pour une libre et correcte élection" dans le rapport rendu public par les observateurs internationaux. La plupart des circonscriptions dans lesquelles le RDN et le FLN obtinrent leurs meilleurs résultats (au-delà des 2/3 des sièges) furent de petites Wilayas où ces bureaux itinérants sont fréquents. Le contingent d'observation internationale de l'ONU était constitué de 120 personnes (70 de l'OUA et 60 de la Ligue des Etats Arabes) alors que les bureaux de vote étaient au nombre de 37 568, plus les 5273 bureaux itinérants. Ainsi, le rapport dit que "bien que les observateurs internationaux aient pu se déplacer librement, ils ont eu des difficultés pour réaliser leur mission d'observation du fait du contrôle strict auquel ils ont été soumis", *Al-Ayyam*, 9/6/1997.

²⁵ Mouloud Hamrouche a dénoncé cette situation dans un entretien publié par le journal *Al-Khabar* (15/4/1997).